LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE ROUSSILLON

A l'attention de :

Monsieur Robert DURANTON,
Maire de Roussillon.

Et de l'ensemble des membres du conseil municipal.

Roussillon, le 24 novembre 2026.

Objet : préavis de grève du 1 au 31 décembre 2026 de 0 à 24h.

Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Ce préavis s'inscrit dans un contexte national marqué par une dégradation profonde et continue des rémunérations, des carrières, des conditions de travail et du droit à la formations professionnelle dans la Fonction publique territoriale.

Depuis plusieurs mois, les politiques d'austérité imposées aux collectivités territoriales continuent de détériorer les conditions de travail des agents publics et la qualité du service rendu à la population. Les contraintes budgétaires croissantes, l'insuffisance des effectifs, la multiplication des missions sans moyens supplémentaires, ainsi que le gel de nombreuses dépenses de fonctionnement aggravent les difficultés rencontrées quotidiennement dans les collectivités et établissements publics locaux.

Dans le même temps, l'inflation continue de peser lourdement sur le pouvoir d'achat des agents territoriaux. Les faibles revalorisations salariales intervenues ces dernières années demeurent insuffisantes pour compenser les pertes accumulées. Les propositions du gouvernement présentées par le premier ministre le 13 novembre dernier, ne répondent pas aux problématiques du pouvoir d'achat des personnels. De nombreux agents ne parviennent plus à vivre dignement de leur travail alors qu'ils assurent des missions essentielles à la cohésion sociale et au fonctionnement de la République.

La CGT constate également une dégradation préoccupante du dialogue social dans de nombreuses collectivités, une remise en cause des droits des représentants du personnel, ainsi qu'une fragilisation continue des moyens consacrés à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des agents.

Par ailleurs, la mobilisation de la jeunesse en faveur du droit à l'éducation, contre la sélection sociale et contre les inégalités territoriales doit être entendue.

Face aux revendications légitimes exprimées par les lycéennes, lycéens, étudiantes et étudiants, les réponses fondées sur la répression et les atteintes aux libertés publiques ne peuvent constituer une solution. Les services publics d'éducation, comme l'ensemble des services publics, ont besoin de moyens humains, matériels et financiers à la hauteur des besoins de la population.

La CGT appelle l'ensemble des agent-es territoriaux à se mobiliser afin d'obtenir à l'échelle nationale :

- Un plan d'investissement et de financement de la Fonction publique en lieu et place du projet de baisse des budgets des collectivités de 5,6 milliards d'euros ;
- Le dégel et l'augmentation du point d'indice à 6,50€ immédiatement, l'effectivité de l'égalité salariale, la revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires ;
- Un plan de recrutement et de titularisation permettant de répondre aux enjeux de lutte contre la précarité, la surcharge de travail et pour répondre aux enjeux climatiques ;
- L'abrogation immédiate de la loi de transformation de la Fonction Publique ;
- L'arrêt immédiat de toute répression et tous actes de violence, le respect des droits et libertés fondamentales, notamment du droit de grève et de manifester ;

Le développement des politiques publiques en faveur de l'éducation, de la jeunesse, de la culture, de la solidarité et de la transition écologique.

Le syndicat des territoriaux de Roussillon appelle l'ensemble des agents de notre collectivité à se mobiliser pour obtenir localement :

- L'augmentation des recrutements de fonctionnaires titulaires, notamment pour le remplacement des agents en arrêt maladie et pour renforcer les services en tensions ;
- L'Augmentation du pouvoir d'achat par une revalorisation du régime indemnitaire et de la participation de la ville à la protection sociale complémentaire.
- L'Amélioration des conditions de travail par la reconnaissance des risques psychosociaux dans le DUERP,
- La reconnaissance du travail réel dans les procédures et l'organisation du travail quotidien.
- La reconnaissance de la pénibilité au travail visant un accord sur la réduction du temps de travail.
- Maintien des primes de départ en retraite et des médailles du travail.

C'est pourquoi La fédération CGT des Services Publics et le syndicat CGT des Territoriaux de Roussillon appellent l'ensemble des agentes et agent-es publics et salarié·es à de notre collectivité à poursuivre et amplifier l'expression légitime de leurs revendications par toutes formes d'actions nécessaires et à participer aux actions et aux mobilisations qui seront organisées notamment lors de la journée du 1er décembre 2026, 2 décembre 2026, 3 décembre 2026, 4 décembre 2026, 5 décembre 2026, 6 décembre 2026, 7 décembre 2026, 8 décembre 2026, 9 décembre 2026, 10 décembre 2026, 11 décembre 2026, 12 décembre 2026, 13 décembre 2026, 14 décembre 2026, 15 décembre 2026, 16 décembre 2026, 17 décembre 2026, 18 décembre 2026, 19 décembre 2026, 20 décembre 2026, 21 décembre 2026, 22 décembre 2026, 23 décembre 2026, 24 décembre 2026, 25 décembre 2026, le 26 décembre 2026, le 27 décembre 2026, le 28 décembre 2026, le 29 décembre 2026, 30 décembre 2026 et le 31 décembre 2026.

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Pour le syndicat CGT des Territoriaux de Roussillon,

Pour la Secrétaire Générale,



MARTINEZ Damien,
Administrateur et secrétaire à la politique financière du syndicat CGT des Territoriaux de Roussillon.
Dirigeant de la Fédération CGT des Services Publics.
Membre titulaire du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale - Membre suppléant du Conseil Commun de la Fonction Publique